

Communiqué de presse

Le Fossat : un supermarché en périphérie subventionné par la Région ?

Le CEA et le CLAC déposent un recours

Le Fossat, 19 mai 2021 – Le Comité Écologique Ariégeois et le Collectif Lèze-Arize Citoyen déposent un recours contre le permis de construire pour un supermarché en périphérie de Le Fossat. Les associations cherchent par ce moyen à empêcher la désertification du centre-village et l'artificialisation de terres agricoles avec l'augmentation de risques de crues – en contradiction nette avec l'attribution de subventions pour la revitalisation des centres-bourgs.

Le 10 mai 2021, le Comité Écologique Ariégeois (CEA) et le Comité Lèze-Arize Citoyen (CLAC) ont déposé, par l'intermédiaire de leur avocate, Me. Alice Terrasse, un recours gracieux contre le permis de construire pour un supermarché en périphérie de Le Fossat.

Les associations ont entrepris cette démarche suite à l'absence de réponses satisfaisantes à la lettre ouverte adressée en avril à la présidente de la Région Occitanie et à la préfecture par le **CLAC**, le **CEA**, l'**APRA le Chabot** et la **Confédération Paysanne de l'Ariège**.

Révision du PPRIN inexplicquée – Après le rejet du premier permis de construire en 2018 par la préfecture sur le même terrain pour cause de risque d'inondation, les associations s'étonnent de la révision opportune du Plan des Prévention des Risques d'Inondations et Naturels (PPRIN) : La zone rouge (inondable) devient zone bleue (moins inondable) ce qui ouvre la voie à la construction du supermarché. A ce jour, la question du fondement de cette révision reste sans réponse.

Étrange aveuglement de la Région – En 2019, La Région a signé un contrat de revitalisation de territoire pour quatre communes (Le Mas d'Azil, Lézat sur Lèze, Daumazan et Le Fossat), dont un des objectifs est la « *protection et le développement des petits commerces et artisans des centres-bourgs* ». Mais elle ne trouve rien à redire à ce permis de construire d'un supermarché en périphérie qui représente un déni rédhibitoire de ces objectifs. Pire : par la subvention d'une voie verte dont le but est clairement de verdir l'image de cette bétonnisation anachronique, la Région cautionne celle-ci. Tout ce que les associations ont reçu comme réponse à leur lettre ouverte se résume à un mail laconique : « La Région n'a pas d'avis à donner concernant un permis de construire ».

Silence radio de la Préfecture – Les associations qui avaient, dans leur lettre ouverte, demandé à être reçu avec une délégation, s'étonnent de l'absence complète de réaction, ce qui témoigne d'un déconcertant mépris des citoyens.

Conflit d'intérêts ? Si la vente, par un élu d'un terrain pour la construction d'un supermarché n'est en soi pas répréhensible, le contexte suscite néanmoins des questionnements. Pourquoi insister sur la construction d'un troisième supermarché – de la même enseigne – alors que le territoire Lèze-Arize est déjà saturé avec l'offre de Lézat et Les Bordes sur Arize ?

Pourquoi insister sur l'implantation en périphérie au lieu de trouver une solution durable au centre alors que l'on connaît parfaitement les conséquences pour les commerçants et la vie sociale d'un village.

Le maire, **Laurent Panifous** dispose désormais d'un délai de deux mois pour répondre à ce recours. Les associations n'excluent pas de poursuivre l'attribution de ce permis de construire devant le Tribunal Administratif.

D'ores et déjà, une cagnotte est en ligne pour couvrir les frais de la suite du litige.

Pour tous renseignements : Didier Briot, 06 19 57 11 13 – didbriot@yahoo.fr

Documents et informations disponibles sur notre site :

<https://collectiflezeearizecitoyen.jimdofree.com/>

et : www.facebook.com/Collectif-Leze-Arize-Citoyen-382904922171758